

DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 20 septembre

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 29

Présents : 24

Absents: 1

Procuration: 4

Nombre de suffrages

exprimés : 28 Pour : 28 Contre :0 Abstentions :0 L'an 2017, le 20 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de GERBEVILLER, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. ARNOULD Philippe, M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, Mme COLAS Claudine, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, Mme JACQUOT Dominique, M. KURKIENCY Jonathan, M. LAMBLIN Jacques, M. LARDIN Francis, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, Mme VAUDEVILLE Sabrina, Mme VILLAUME Damienne, M. COINSMANN Gérard remplace M.de GOUVION SAINT CYR, M. SERVANT Guy remplace M. DANIEL Philippe.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. ACREMENT René donne pouvoir à M. ARNOULD Philippe, M. AUBERT Jean-Christophe donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Hervé, Mme FALQUE Rose-Marie donne pouvoir à M. Michel MARCHAL, M. MAILLIOT Frédéric donne pouvoir à Monsieur MULLER Bernard.

Etai(ent) excusé(s) :

M. de GOUVION SAINT CYR Laurent était remplacé par M. COINSMAN, M. DANIEL Philippe était remplacé par M. SERVANT, M. MARTIN était excusé

Etait absent :

2017-029

SOUS PREFECTURE

DE LUNEVILLE

2 8 SEP. 2017

COURRIER ARRIVÉE

Voix consultative: Mme LEHE Sophie présente, M RICHARD Claude présent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Sabrina VAUDEVILLE

Date de convocation 13/09/2017 Projet de contribution au SRADDET du GRAND EST

Thématique: Transport et mobilités

DATE D'AFFICHATGE

Chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région Grand Est a lancé dès 2016 l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

: 28 SUAL-2017

et publication du :

128 SELL 2007

Document prescriptif, le SRADDET fixe les objectifs et règles sur les thématiques de l'égalité des territoires et le désenclavement des territoires ruraux, les infrastructures de transport, l'intermodalité et le développement des transports de personnes et de marchandises, l'énergie, la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air, la protection et la restauration de la biodiversité, la prévention et la gestion des déchets, l'habitat et la gestion économe de l'espace, notamment.

Il est rappelé que suite à l'ambition politique affichée en matière de mobilités par le Projet de Territoire et dans le prolongement des actions menées par le PETR depuis 2012, le transfert de la compétence en matière de mobilité des communautés de communes à une nouvelle AOM sur un périmètre élargi à l'ensemble du Pays est actuellement administrativement en cours de finalisation. Le PETR modifiera ses statuts dans ce sens fin octobre.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, et celui des discussions au sein du Syndicat Mixte de la Multipôle Sud Lorraine, les élus du PETR du Pays du Lunévillois souhaitent contribuer sur la thématique transports et mobilité.

Cette contribution s'appuie sur l'ensemble des enjeux exposés clairement dans la contribution du Syndicat Mixte de la Multipôle Sud Lorraine et que les élus du PETR partagent pleinement.

Ils réaffirment la nécessité d'aboutir à une harmonisation des tarifs et à la simplification des titres de transport afin d'optimiser l'intermodalité. C'est dans cet esprit qu'un travail commun à l'échelle du sud de la Meurthe et Moselle, avec la compétence SRU, s'organise et qui alimentera les discussions de la Région Grand Est.

Plus particulièrement pour le territoire Lunévillois :

Pour compléter l'importance que revêt le maillage des gares et haltes gares dans les offres de mobilité, plus précisément, pour le territoire de l'Est Lunévillois, il est à noter en termes de desserte ferroviaire, la gare présente à Igney-Avricourt (ligne TER Lunéville – Igney-Avricourt – Sarrebourg). L'importance de se réinterroger sur la place de la gare d'Igney-Avricourt dans le réseau TER (niveau d'offre, accessibilité, aménagement de la gare) permettrait, comme cela s'est fait en Alsace, il y a plusieurs années, de dynamiser cet espace territorial tant en termes d'emplois que d'habitats.

La finalisation de l'infrastructure de la route Nationale 4 est également un enjeu fort pour le territoire. Les élus souhaitent que les travaux annoncés soient entrepris très rapidement conformément aux engagements pris.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, Le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTE la contribution du SRADDET du Grand Est

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.



